

L'an **deux mille vingt-cinq**, le vendredi 4 avril, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de mariages- 2 place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le jeudi 20 mars 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés et publiés à la mairie le jeudi 20 mars 2025.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants** : Benoît BALAIS, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Flavien DELÊTRE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nadine LECHATTELLIER, Alain LEQUERTIER et Hervé PONDEMER.

**Ont donné pouvoir :**

Xavier ANCKAERT à Patrick FENOUIL

Pascal BILLARD à Patrick BILLARD

Sylvain DELANGE à Hervé PONDEMER

Marie-Danielle DUPONT à Jean-Daniel GOUDIER

Jean ELISABETH à Brigitte LAIR

Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER

Nathalie LENEVEU à Nathalie COLLIBEAUX

Arnaud MOREAU à Florence DUQUESNE

David OLIVIER à Frédérique CLOTEAU

Anne ROELANDT à Flavien DELETRE

**Absent excusé :** /

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 3-1
- en exercice : 29	- pour : 29	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 19	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2025 a été adopté à l'unanimité		

**DÉL.2025-034 - Acquisition de la parcelle 653 D n°142 à Madame DEBEAUMOREL – Commune déléguée de Saint-Pierre-la-Vieille – ANNULE ET REMPLACE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article L2141-2 du Code Général de la propriété des personnes publiques,  
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L.141-1 et suivants,  
Vu le courrier en date du 24 février 2025 formalisant l'accord,

A la suite d'un rendez-vous en février 2025 entre Madame le Maire et les époux DEBEAUMOREL-ALIX, une proposition de cession a été présentée par ses derniers concernant la parcelle cadastrée 653 section D n°142 d'une superficie de 2 520 m<sup>2</sup> utilisée depuis des années par le club de football de Saint Pierre la Vieille et la commune.

Un accord sur le prix a été formalisé par un courrier en date du 24 février 2025, pour 1 euro le m<sup>2</sup> soit un prix d'acquisition à hauteur de 2 520 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **APPROUVE** l'acquisition par la Commune à Madame DEBEAUMOREL de la parcelle cadastrée 653 section D n° 142 d'une superficie de 2 520 m<sup>2</sup>, sur la commune déléguée de Saint-Pierre-la-Vieille, pour un montant de 1 euro le m<sup>2</sup> - soit 2 520 euros.
- **CONFIE** le dossier à l'étude notariale de Condé-en-Normandie pour établir l'acte de cette vente et tout document nécessaire,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente et à la régularisation de cette vente.

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 4 avril 2025  
Le Maire, Valérie DESQUESNE

